



## PROTCOLE SECURITE VENTE COMPTOIR AUX PARTICULIERS

Pour effectuer vos achats de produits métallurgiques dans l'un de nos points de vente, merci de suivre la procédure détaillée ci-dessous, afin que la transaction commerciale s'effectue dans le respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19.

- 1** Transmettre votre demande par mail au magasin le plus proche de chez vous :
  - > CHALLANS..... : [challans@clisson-metal.fr](mailto:challans@clisson-metal.fr)
  - > MONCOUTANT : [moncoutant@clisson-metal.fr](mailto:moncoutant@clisson-metal.fr)
  - > THOUARS..... : [thouars@clisson-metal.fr](mailto:thouars@clisson-metal.fr)
- 2** Dans les meilleurs délais, nous vous adresserons en retour l'offre de prix correspondant à votre demande.
- 3** Notre offre vous convient, vous nous renvoyez votre accord par email en nous précisant un numéro de téléphone (portable de préférence) où nous pourrions facilement vous joindre.
- 4** Dans un délai de 48 à 72h, vous serez contacté afin de fixer un RDV pour venir récupérer votre marchandise.  
*N.B. : afin de faciliter le transport nous pouvons couper les barres de 6 mètres en 2 ou 3 longueurs, ces coupes seront effectuées lorsque vous serez sur place.*
- 5** Pour les commandes inférieures à 300€ TTC, seuls les règlements par carte bancaire seront possibles.  
Pour les commandes supérieures à 300€ TTC, un virement bancaire vous sera demandé, nous vous transmettrons un RIB afin de l'effectuer au préalable.



SVP, pensez à vous munir d'un masque, celui-ci sera obligatoire pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte de l'entreprise

**Merci pour votre compréhension et votre bienveillance.**